



Nom commercial: Kalii dichromas crist

Numéro de la matière: 064600

Version: 3 / CH

Date de révision: 20.03.12

Replaces Version: 2 / CH

Date d'impression: 13.08.12

## **1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

### **1.1. Identificateur de produit**

Kalii dichromas crist

N° d'article 06460000

### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

#### **Adresse**

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9101 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la personne

responsable pour

cette FDS

sdb@haenseler.ch

### **1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

## **2. Identification des dangers \*\*\***

### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

#### **Classification règlement (CE) no 1272/2008)**

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 3	H301
Aquatic Acute 1	H400
Skin Sens. 1	H317
Resp. Sens. 1	H334
Skin Corr. 1B	H314
STOT RE 1	H372
Aquatic Chronic 1	H410
Acute Tox. 2	H330
Repr. 1B	H360FD
Muta. 1B	H340
Carc. 1B	H350
Ox. Sol. 2	H272
Acute Tox. 4	H312

#### **Classification selon les Directives CE**

Classification	Carc.Cat.2, R45
	Muta.Cat.1, R46
	Repr.Cat.2, R60-R61
	T+, R26
	T, R25-R48/23
	Xn, R21
	C, R34
	R42/43
	N, R50/53
	O, R8

### **2.2. Éléments d'étiquetage**

#### **Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008**

#### **Pictogrammes de danger \*\*\***



Nom commercial: Kalii dichromas crist

Numéro de la matière: 064600

Version: 3 / CH

Date de révision: 20.03.12

Replaces Version: 2 / CH

Date d'impression: 13.08.12

**Mention d'avertissement \*\*\***

Danger

**Mentions de danger \*\*\***

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H350	Peut provoquer le cancer.
H340	Peut induire des anomalies génétiques.
H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H330	Mortel par inhalation.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée: qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.
H312	Nocif par contact cutané.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

**Conseils de prudence**

P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P220	Tenir/stocker à l'écart des vêtements/.../matières combustibles
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P284	Porter un équipement de protection respiratoire.

**Étiquetage selon les Directives CE 67/548/CEE et 1999/45/CE**

Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires et réglementations nationales en vigueur.

**Symboles de danger**Dangereux pour  
l'environnement

Très toxique



Comburant

**Phrase(s) de risque**

45	Peut provoquer le cancer.
46	Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires.
60	Peut altérer la fertilité.
61	Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
21	Nocif par contact avec la peau.
25	Toxique en cas d'ingestion.
26	Très toxique par inhalation.
34	Provoque des brûlures.
42/43	Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
48/23	Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par



Nom commercial: Kalii dichromas crist

Numéro de la matière: 064600

Version: 3 / CH

Date de révision: 20.03.12

Replaces Version: 2 / CH

Date d'impression: 13.08.12

50/53	inhalation. Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
8	Favorise l'inflammation des matières combustibles.
<b>Phrase(s) S</b>	
53	Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
45	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
60	Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
61	Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

**Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette**

contient Dichromate de potassium

**Étiquetage exceptionnel pour préparations spéciales**

"Réservé aux utilisateurs professionnels"

**3. Composition/informations sur les composants****Composants dangereux****Dichromate de potassium**

No. CAS	7778-50-9			
No. EINECS	231-906-6			
Concentration		>=	50	%
Classification	Repr.Cat.2, R60-R61 Muta.Cat.1, R46 Carc.Cat.2, R45 Xn, R21 T+, R26 T, R25-R48/23 O, R8 N, R50/53 C, R34 R42/43			

## Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 3	H301
Aquatic Acute 1	H400
Skin Sens. 1	H317
Resp. Sens. 1	H334
Skin Corr. 1B	H314
STOT RE 1	H372
Aquatic Chronic 1	H410
Acute Tox. 2	H330
Repr. 1B	H360FD
Muta. 1B	H340
Carc. 1B	H350
Ox. Sol. 2	H272
Acute Tox. 4	H312

## Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

STOT SE 3	H335	>= 5
-----------	------	------

**4. Premiers secours**



Nom commercial: Kalii dichromas crist

Numéro de la matière: 064600

Version: 3 / CH

Date de révision: 20.03.12

Replaces Version: 2 / CH

Date d'impression: 13.08.12

## 4.1. Description des premiers secours

### Indications générales

Demander aussitôt l'avis d'un médecin. Dans tous les cas, présenter au médecin la fiche de données de sécurité.

### En cas d'inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre. Respiration irrégulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle. Demander aussitôt l'avis du médecin.

### En cas de contact avec la peau

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Laver à l'eau et au savon. Appeler aussitôt un médecin.

### En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer aussitôt sous un fort courant d'eau durant 15 minutes. Appeler aussitôt un médecin.

### En cas d'ingestion

Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone, Produit d'extinction à sec, Mousse stable aux alcools, Eau pulvérisée

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

#### Autres données

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Protection respiratoire - Note. Eviter la formation de poussières. Ne pas inhaler les vapeurs. Veiller à assurer une aération suffisante. Mettre les personnes en sûreté. Ne pas inhaler les poussières.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications du chapitre "élimination".

### 6.4. Référence à d'autres sections

Informations concernant l'élimination : voir chapitre 13.

## 7. Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements. Eviter la formation de poussières. Eviter la formation d'aérosol. Eviter l'exposition allongée ou répétée. Respecter les directives de sécurité et du



Nom commercial: Kalii dichromas crist

Numéro de la matière: 064600

Version: 3 / CH

Date de révision: 20.03.12

Replaces Version: 2 / CH

Date d'impression: 13.08.12

traitement mentionnées sur les enveloppes. Veiller à assurer une bonne aspiration/ventilation sur la machine de traitement. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

**Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion**

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais.

**Précautions pour le stockage en commun**

Ne pas stocker avec des acides.

**8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition****Dichromate de potassium**

Liste	SUVA	
Type	MAK	
Valeur	0,05	mg/m <sup>3</sup>

Résorption de l'épiderme / sensibilisateur: H; Etablie le: 2011; Remarque: B

**8.2. Contrôles de l'exposition****Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène**

Eviter le contact avec les yeux et la peau. Nettoyer complètement après le travail. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

**Protection respiratoire - Note**

Appareil de protection respiratoire autonome. Masque complet

**Protection des mains**

Gants résistant aux produits chimiques

**Protection des yeux**

Lunettes de protection; Protection du visage

**Protection du corps**

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

**9. Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat produit cristallin

**pH**

Valeur	3.5	à	5.0
Concentration/H <sub>2</sub> O	29.4	g/l	
Température	25	°C	

**Point de fusion**

Valeur	390	°C
--------	-----	----

**Point d'ébullition**

Remarque Non applicable

**Point d'éclair**

Valeur	°C
Remarque	Non applicable



Nom commercial: Kalii dichromas crist

Numéro de la matière: 064600

Version: 3 / CH

Date de révision: 20.03.12

Replaces Version: 2 / CH

Date d'impression: 13.08.12

**Pression de vapeur**

Remarque Non applicable

**Hydrosolubilité**Valeur env. 29.4 g/l  
Température 20 °C**Octanol/water partition coefficient (log Pow)**

log Pow 5

**Temps d'écoulement**

Remarque Non applicable

**10. Stabilité et réactivité****10.5. Matières incompatibles**

Réagit au contact des substances organiques. Acides, Réagit au contact des métaux en poudre.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

potassium oxide, Chromium(VI)-oxide

**11. Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**Espèces rat  
DL 50 25 mg/kg  
Espèces rat  
DL 50 25 mg/kg**Toxicité aiguë par pénétration cutanée**Espèces lapin  
DL 50 14 mg/kg**Toxicité aiguë par inhalation**Espèces rat (femelle)  
CL 50 29 mg/m<sup>3</sup>  
Durée d'exposition 4 h**corrosion cutanée/irritation cutanée;**

Remarque Aucun données connues.

**lésions oculaires graves/irritation oculaire;**

Remarque Aucun données connues.

**sensibilisation**Substance de référence Dichromate de potassium  
Voie d'exposition par inhalation  
Remarque May cause allergic reactions of respiratory system.  
Substance de référence Dichromate de potassium  
Voie d'exposition dermale  
Remarque May cause allergic skin reactions.**Mutagénicité**Voie d'exposition orale  
Espèces rat  
Dose 1 mg/kg  
Durée d'exposition 19 d  
évaluation Données disponibles sur la génotoxicité in vivo.



Nom commercial: Kalii dichromas crist

Numéro de la matière: 064600

Version: 3 / CH

Date de révision: 20.03.12

Replaces Version: 2 / CH

Date d'impression: 13.08.12

**Toxicité reproductrice**

Remarque Peut causer défavorable reproductives effects.

**Cancérogénicité**Espèces Homme  
évaluation Peut causer le cancer.  
Source IARC**Expériences issues de la pratique**

Peut être nocif par inhalation, par ingestion, et absorbé par la peau. Le produit attaque fortement la peau, les yeux et les muqueuses.

**Autres données**

les indications toxicologiques concernent le produit pur.

**12. Informations écologiques****12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons**Espèces Lepomis macrochirus  
CL50 0.131 mg/l  
Durée d'exposition 96 h  
Espèces Pimephales promelas  
6 mg/l  
Durée d'exposition 7 d**Toxicité pour les daphnies**Espèces Daphnia  
0.016 à 0.064 mg/l  
Durée d'exposition 7 d  
Espèces Daphnia magna  
CE50 0.035 mg/l  
Durée d'exposition 48 h**Toxicité pour les algues**Espèces Pseudokirchneriella subcapitata  
CE50 0.31 mg/l  
Durée d'exposition 72 h**12.3. Potentiel de bioaccumulation****Octanol/water partition coefficient (log Pow)**

log Pow 5

**12.6. Autres effets néfastes****Information supplémentaire sur l'écologie**

Très toxique pour les organismes aquatiques.

**13. Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Compte tenu de la réglementation sur les déchets spéciaux, le produit doit être transporté après traitement sur une décharge agréée ou dans une installation d'incinération agréée.

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

**Emballages contaminés**

Éliminer comme le produit non utilisé.



Nom commercial: Kalii dichromas crist

Numéro de la matière: 064600

Version: 3 / CH

Date de révision: 20.03.12

Replaces Version: 2 / CH

Date d'impression: 13.08.12

## **14. Informations relatives au transport**

### **Transport terrestre ADR/RID**

**14.1. Numéro ONU**

UN 3086

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

SOLIDE TOXIQUE, COMBURANT, N.S.A

Sources de danger Dichromate de potassium

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Classe 6.1

Carte pour désignation du danger 6.1 5.1

**14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage I

### **Transport maritime IMDG/GGVSee**

**14.1. Numéro ONU**

UN 3086

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

TOXIC SOLID, OXIDIZING, N.O.S

Sources de danger Potassium dichromate

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Classe 6.1

Le danger secondaire 5.1

**14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage I

**14.5. Dangers pour l'environnement**

no

### **Transport aérien**

**14.1. Numéro ONU**

UN 3086

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

TOXIC SOLID, OXIDIZING, N.O.S

Sources de danger Potassium dichromate

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Classe 6.1

Le danger secondaire 5.1

**14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage I

## **15. Informations réglementaires**

## **16. Autres informations**

**R-phrases listed in chapter 3**

21	Nocif par contact avec la peau.
25	Toxique en cas d'ingestion.
26	Très toxique par inhalation.
34	Provoque des brûlures.
42/43	Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
45	Peut provoquer le cancer.
46	Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires.
48/23	Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.





Nom commercial: Kalii dichromas crist

Numéro de la matière: 064600

Version: 3 / CH

Date de révision: 20.03.12

Replaces Version: 2 / CH

Date d'impression: 13.08.12

50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
60	Peut altérer la fertilité.
61	Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
8	Favorise l'inflammation des matières combustibles.

**Hazard statements listed in chapter 3**

H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H330	Mortel par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H340	Peut induire des anomalies génétiques.
H350	Peut provoquer le cancer.
H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée: qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Informations complémentaires**

Relevant changes compared with the previous version of the safety data sheet are marked with: \*\*\*  
Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.